

**RAPPORT 05/8-87
au Conseil Municipal**

OBJET

**FOURNITURE DE PRESTATIONS ET SERVICES DE TELECOMMUNICATION
POUR L'ENSEMBLE DES SITES MUNICIPAUX**

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Dans le cadre de la Loi du 26 juillet 1996 prévoyant l'ouverture à la concurrence des prestations et des services de télécommunication, la Ville a souhaité relancer l'intégralité de ce marché pour une durée maximale de quatre ans; ce choix a été motivé d'une part par l'apparition de technologies novatrices et performantes et d'autre part par la possibilité de réaliser une économie financière substantielle (50 000 € / an minimum).

Le marché se décline en quatre lots, avec par an, les coûts prévisionnels suivants :

LOTS	DENOMINATION	Min (€TTC)	Max (€TTC)
Lot 1	Communications fixes entrantes pour tous les sites	150 000 €	580 000 €
Lot 2	Communications fixes sortantes pour tous les sites vers le local, la métropole, l'international et les mobiles	280 000 €	1 000 000 €
Lot 3	Communications mobiles	70 000 €	270 000 €
Lot 4	Internet	40 000 €	150 000 €
	Total annuel	540 000 €	2 000 000 €

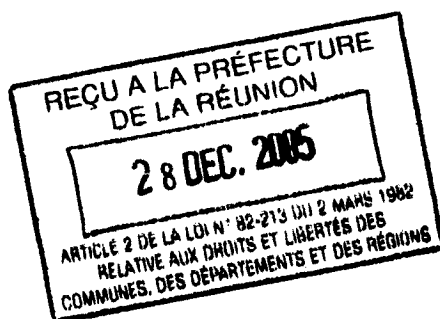
La Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 décembre 2005, a procédé à l'ouverture des plis et s'est prononcée le 9 décembre sur le choix des offres économiquement les plus avantageuses sur la base des critères annoncés dans le Règlement de la Consultation, conformément aux articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

RAPPORT 05/8-87



Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à signer des marchés, avec les attributaires et pour les montants suivants :

LOTS	LIBELLE	FOURNISSEUR	COUT TTC MAXI
N° 1	Communications fixes entrantes pour tous les sites	France Telecom	580 000 €
N° 2	Communications fixes sortantes pour tous les sites vers le local, la métropole, l'international et les mobiles	France Telecom	1 000 000 €
N° 3	Communications mobiles	SFR	270 000 €
N° 4	Internet	France Telecom	150 000 €
Total annuel			2 000 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/8-87
au Conseil Municipal
en séance du Jeudi 15 Décembre 2005**

OBJET

**FOURNITURE DE PRESTATIONS ET SERVICES DE
TELECOMMUNICATION
POUR L'ENSEMBLE DES SITES MUNICIPAUX**

AUTORISATION DE SIGNER DES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 décembre 2005 ;

Sur le RAPPORT N° 05/8-87 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché pour l'acquisition de matériels et de logiciels informatiques de la Commune.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

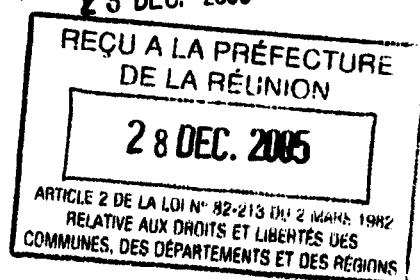
ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec les candidats dans les conditions suivantes :

DELIBERATION N° 05/8-87

LOTS	LIBELLE	FOURNISSEUR	COÛT TTC MAXI
N° 1	Communications fixes entrantes pour tous les sites	France Telecom	580 000 €
N° 2	Communications fixes sortantes pour tous les sites vers le local, la métropole, l'international et les mobiles	France Telecom	1 000 000 €
N° 3	Communications mobiles	SFR	270 000 €
N° 4	Internet	France Telecom	150 000 €
Total annuel			2 000 000 €

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **23 DEC. 2005**



LE DÉPUTÉ



René-Paul VICTORIA



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Acquisition de services de Télécommunication

Date de la réunion de la Commission : 09/12/05

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint du Maire	Président	Y	
Mme LAURET Nicole	Conseiller municipale	Membre		
M. PAYET Jean Claude	Adjoint au Maire	Membre	Y	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	Y	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	Y	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF			
M.	Receveur Municipal		Y	

I. RAPPEL

L'ouverture des plis a eu lieu le 07 Novembre 2005 et 8 entreprises ont remis des offres.

Après analyse des candidatures, l'ensemble des candidats ont été admis à l'ouverture des 2^e enveloppes.

II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation,

la CAO décide du classement suivant :

- Lot n°1 : FCE TELECOM (seul candidat)
- Lot n°2 : ① : FCE TELECOM : 8,65
② : OUTREMER TELECOM : 8,21
- Lot n°3 : ① SFR : 9,30
② ORANGE : 9,23
- Lot n°4 : ① FCE TELECOM : 8,57 } avec options 1, 2 et 3.
② MOBIUS : 7,37 }

SAINT-DENIS, LE
LE PRESIDENT



LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE



LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE

